L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 16 JUIN.

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'Embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, samedi 11 juin
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, samedi 25 juin.
PEREIRE, capt Duchesne, samedi 9 juillet
LAFAYETTE, capt. Rousseau, samedi 23 juillet

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.
Première cabine, $145. Seconde cabine, $85.
Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

☞ On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

L. GRAND & Cie, agent, rue Carondelet, 15.
nov-1[illegible]

BRÊME.
Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Hâvre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans—
Premières cabines..........$120 en or.
Entrepont..........$[illegible]
De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—
Premières cabines..........$150 en or.
Entrepont..........45

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partant tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton, on peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER, Agent, No 61, rue Union.
mai—3m

Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
CRESCENT CITY,..... Capt. Geo. L. Norton,
SHERMAN,..... Capt.——
GEN'L MEADE,..... Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES,..... Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI,..... Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS..... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt.——
Partant de New-York, tous les samedis.
Le steamer
CRESCENT CITY,
Geo. L. Norton, Commandant,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, SAMEDI, 18 juin, à 8 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres..........$50 00.
Entrepont..........$5 00.
On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow et Brême.
Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont (through ticket), pour Liverpool et le continent se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.
Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 190.

Pour New-York via la Havane.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.
Le steamer
MARIPOSA,
R. Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, VENDREDI, 17 juin à 8 heures P. M.,
Passage..........$50.
Le vapeur prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. 41.

Pour New-York, via la Havane.

MALLE DES ETATS-UNIS.
Partira VENDREDI, 17 juin, à 8 heures P. M.
Le magnifique steamer à roues, de première classe,
DE SOTO,
Capitaine Morton,
de son wharf, poteau 14, 1er District, comme suit—Pour fret ou passage, ayant d'excellents aménagements, s'adresser à
WM. CREEVY, Agent, 26, Carondelet, coin Gravier.
Le steamer Rapidan, capt Morton, partira ensuite à son jour régulier.

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur "BART ABLE," capitaine N. B. Baranco, commis Allen James, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour, il partira de Bayou Sara les MERCREDIS et SAMEDIS SOIR.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, Au No. 25 du Commercial Place.

W. S. PIKE,
J. J. Browne, capitaine, S. S. Streck, commis.
Ce magnifique bateau fait deux voyages par semaine jusqu'à Bayou Sara, laissant la Nlle-Orléans tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS matin, à 10 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN JANNY, Enc. des rues Delta et Commune.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. B. Greathouse, capitaine, J. A. Comstock, commis,
Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis sera constamment sur la Levée pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, Vieille-Levée, No 56, coin Conti.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bayou Lafourche et Lockport.
Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche, partira tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.
Le paquebot de premier ordre
HENRY TETE,
Joe Dalferes, capitaine, M. H. Landry, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Un commis sera constamment sur la Levée pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
R. C. MARTIN, Vieille-Levée, No 64.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche, Bi-hebdomadaire.
RIGHT WAY,
A. M. OSGOOD, capitaine, partant de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS et MERCREDIS soir, à cinq heures, partant de Lockport tous les LUNDIS et JEUDIS matin, afin de faire les voyages du Lafourche le jour.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
R. C. MARTIN, Vieille-Levée, No. 64.

POUR L'ÉTÉ.

N. O. M. A. N. O.—Ligne de steamers de la malle des Etats-Unis.
Pour la Baie St-Louis, Pass Christian et Mississippi City.
Le beau steamer CAMELIA, fin marcheur et à basse pression, commandant J. C. Weaver, commencera son service régulier, le VENDREDI, 27 du courant. Il partira, à l'arrivée des convois du chemin de fer de Pontchartrain, comme suit:
Les lundis, convoi de midi—Les mercredis, convoi de midi—Les vendredis, convoi de midi—Les samedis, convoi de 10 heures du matin.
Il quitte la Passe Christian, les autres jeudis, à 5 heures du matin; les vendredis et les samedis soir.
Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi de 10 heures du matin. Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
COHEN M. SORIA, aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Pour l'Eté.

Ligne du M. et de la N° O. — Steamers de la Malle des Etats-Unis.
Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington — Le beau bateau
ABITA,
De la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Tiller, partira pour les endroits ci-dessus les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin, les MARDIS, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. Il quittera l'ancien débarcadère (Old Landing) les LUNDIS, à 4 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS, à 4 heures du matin, et Madisonville les MERCREDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin. Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.
Le service sera régulier à moins de mauvais temps et de basses eaux.
Abita ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.
COHEN M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.
L'élégant bateau à vapeur, fin marcheur, et à basse pression, CAMELIA, sous le commandement du capitaine [illegible], commencera ses excursions régulières du DIMANCHE, en se rendant aux lieux susdits à partir du 15 courant. Il quittera son wharf du Lac à l'arrivée du train des chars de sept heures du matin et sera de retour dans la soirée assez tôt pour que les personnes puissent prendre le dernier train des chars de sept heures P. M. pour revenir à la ville.
Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents.
Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, 18 et 20, rue de l'Union.

Margaret Haughery,

Boulangerie mécanique, à vapeur, de MARGARET,
Nos 74, 76 et 78 de la rue de [illegible], Nlle-Orléans.
Les ordres sont promptement exécutés et on les livre en ville sans frais de transport [illegible].

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.
Angle Toulouse et Claiborne, Nlle-Orléans.
[illegible] suite de la demande toujours croissante de sa bière [illegible] marchands [illegible] Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés [illegible].

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA donc ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous entraîné complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 10 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors s'ils sont riches, ils tombent malades, leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: "C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant."

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter; son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,
nos agents, le vendent par charetées au commerce.
On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.
Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.
Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an

AVIS AUX VOYAGEURS.

[illegible]

En s'adressant au soussigné, les voyageurs obtiendront tous les renseignements désirables sur les points où correspondent les trains qui, de Chicago convergent vers l'Est ou l'Ouest. Ils seront également renseignés sur le PALAIS PULLMAN ET LES WAGONS-RESTAURANTS qui se trouvent sur la ligne de Chicago à San Francisco.

JAMES T. TUCKER,
Agent-général de l'Illinois Central Rail-Road,
36, Carondelet.
8mai—1m.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Tèche et pour les Opelousas, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Belanger et pour Houma, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de fret après 4 heures.
27 mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Agents.

POUR LE NORD ET L'EST.

Par la voie du Chemin de fer central de Caire et de l'Illinois.

DEUX convois exprès quotidiens partent de Cairo à l'arrivée des convois de la Nouvelle-Orléans. Il n'y a pas de changement de chars de Caire à Chicago. Il n'y a qu'un changement de Cairo à New-York. C'est la seule route directe pour se rendre à Chicago et tous les points du Nord et de l'Est, par la voie de Chicago. Elle est de 100 à 150 milles de moins et on la parcourt de 12 à 24 heures plus vite, qu'aucune autre route.

A Chicago, il y a connexions directes pour Cleveland, les Chûtes du Niagara, Buffalo, New York, Boston, Montréal, Pittsburg, Philadelphie, Baltimore, toutes les parties de l'Etat, Milwaukee, St. Paul, le Lac Supérieur et tous les points du Nord.

Les voyageurs trouveront, sur tous les convois de nuit, entre Cairo et Chicago, entre Cairo et St. Louis, des chars transformés en magnifiques chambres à coucher.

Le bagage est "checked" pour tous les points importants.

Pour les billets servant pour toute la route, s'adresser aux bureaux du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, au dépôt du Grand Chemin de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

B. F. LONGLEY, Agent général pour la compagnie, à la Nlle-Orléans.
W. P. JOHNSON, Agent général pour les voyageurs à Chicago.
M. HUGHITT, Surintendant général, à Chicago.
5 mai—3 m

Chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
Excursion [illegible] jour—25 cents.

A partir du 1er mai 1870, les convois partiront à chaque heure, de chaque extrémité du chemin, à partir de 6 heures du matin [illegible]. Le dernier convoi partira du Lac à 6 heures du soir et de la ville à 5 heures du soir.

Le convoi qui partira du Lac à 6 heures du soir [illegible] plus tard que l'ancien départ.

Les Dimanches, un train à vapeur partira du nouveau dépôt à 4 heures du matin.

Un char à cheval quittera l'ancien dépôt, tous les matins à 4 heures, et le Lac une heure après le départ du dernier convoi à vapeur.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

1 mai GEO. PANDELY, Surintendant-Général.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104......RUE DU CANAL......104

[illegible] ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1870, y compris les primes non expirées de l'année [illegible]:
Sur les risques d'incendie..........$775,279 00
Sur les risques de mer..........124,664 38
Sur les risques de rivières..........271,063 [illegible]
Total..........$1,170,007 55
En moins—Primes sur risques non expirés..........[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1870..........$[illegible]
Pertes payées:
Sur les risques d'incendie..........$285,366 76
Sur les risques de mer..........31,540 00
Sur les risques de rivières..........[illegible]
Taxes..........[illegible]
Ré-assurances et primes remboursées..........[illegible]
Intérêts, moins dépenses..........[illegible]
Bénéfice..........[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières..........[illegible]
Bons de la ville..........[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer..........[illegible]
Billets garantis par hypothèques..........[illegible]
Billets garantis par nantissements..........[illegible]
Effets à recevoir..........[illegible]
Primes en voie de perception..........[illegible]
Bons d'Etat..........[illegible]
Scrips de compagnies d'assurances..........[illegible]
Actions du Valette Dry Dock Co..........[illegible]
de la presse à coton à vapeur de la Levée..........[illegible]
du Marine Dry Dock & Ship Yard Co..........[illegible]
du "Louisiana Equitable Life Insurance Co"..........[illegible]
Bons hyp. de la Grand Lodge de la Louisiane..........[illegible]
Association des Turners..........[illegible]
Association de la Salle des Odd Fellows..........[illegible]
de la Manufacture de glace..........[illegible]
Jugement sur billet hypothécaire..........[illegible]
En caisse..........[illegible]
Total de l'actif..........$1,[illegible]
En moins:
Intérêt non réclamé et intérêt payable en juillet prochain sur tous les scrips émis de la Compagnie..........$[illegible]
Rachat de scrips pour les années 1861 et 1862 payables en juillet..........$[illegible]
Primes non expirées le 31 mai 1870..........[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 3 juin 1870.
S. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le 3 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende scrip de CINQUANTE pour cent sur les primes nettes participant pour l'année finissant le 31 mai 1870, pour lequel des certificats seront émis à partir du premier août prochain; aussi de payer, à partir du second LUNDI de juillet prochain, les émissions de scrip pour les années 1861 et 1862, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs.
P. FOURCHY, P. MASPERO,
D. McCOARD, M. PUIG,
L. F. GENERES, F. A. WILTZ,
S. K. KELLY, JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX, CHS. LAFITTE,
J. J. FERNANDEZ.

COMPAGNIE MOUND CITY
d'Assurance Mutuelle de la Vie,
DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ
JAMES J. O'FALLON, Président.
H. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
H. S. METH, Assistant-Secrétaire.
C. G. McHATTON, Agent Général.
W. B. HARVEY, Archiviste.
DIRECTEURS:
James J. O'Fallon, James H. Lucas,
L. A. Hatch, T. A. Russell,
A. M. Britton, James Lupe,
A. B. Garrison, J. M. Harney,
A. M. Waterman.

Agence en Louisiane—No 32, Carondelet.
AU PREMIER.
OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE:
C. H. MOUTON, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
E. B. SIMMES, Secrétaire et agent d'Etat.
MÉDECINS-INSPECTEURS:
J. N. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.
DIRECTEURS EN LOUISIANE:
James Jackson, Octave Voorhies,
E. T. Merrick, F. H. Hatch,
Robert Hare, C. H. Mouton,
Thos. Fitzwilliam, L. A. Wiltz,
E. B. Simmes.

Cette Compagnie émet toute espèce de police d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas forfaites après un paiement annuel.
3avril—1an

Compagnie d'Assurance de L'UNION
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

TREIZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance de l'UNION, de la Nouvelle-Orléans, publié ainsi que l'exigent la loi et sa Charte.

MONTANT des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1870—
Primes sur risques d'incendie..........$[illegible]
" risques de rivières..........[illegible]
" risques de mer..........[illegible]
En moins, primes remboursées..........[illegible]
Montant net des primes..........[illegible]
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie..........[illegible]
" sur les rivières..........[illegible]
" sur mer..........[illegible]
Réassurances..........[illegible]
Dépenses, intérêt du scrip, moins compte d'intérêt..........[illegible]
Taxes et Revenu Intérieur..........[illegible]
Quinze pour cent de réfaction (rebate)..........[illegible]
Réservé pour risques non terminés..........[illegible]
Réservé pour pertes non réglées..........[illegible]
Bénéfice net..........[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit—
Prêts garantis..........[illegible]
" par hypothèque..........[illegible]
Effets à recevoir pour primes..........[illegible]
Actions, bonds et autres garanties..........[illegible]
Propriété foncière..........[illegible]
Primes en voie de recouvrement..........[illegible]
En caisse..........[illegible]
Scrip d'autres compagnies..........[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.
Assermenté et signé par devant moi, ce onzième jour de mai 1870.
B. G. GOTTSCHALK, Notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende comptant de CINQ PIASTRES par action. Ils ont résolu, en outre, de racheter le restant du scrip [illegible] encore payé, des années 1860, 1861 et 1862, avec six pour cent d'intérêt sur ledit scrip jusqu'au 30 avril 1870, liquidant ainsi toute la dette de la Compagnie. Le tout est payable à partir de cette date.

—DIRECTEURS—
A. Chiapella, [illegible]
L. F. Generes, [illegible]
W. B. Schmidt, [illegible]
C. Kohn, [illegible]
A. Costa, [illegible]
A. Pépin, [illegible]
A. Giraud, J. J. Bayle.
12 mai—1m

TREIZIEME TABLEAU ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance "HOPE",
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
Bureau, No 21, rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1870..........$[illegible]
Savoir:
Sur les risques d'incendie..........$[illegible]
Sur les risques de mer..........[illegible]
Sur les risques de rivière..........[illegible]
Montant au crédit du compte de fonds de réserve..........[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie..........[illegible]
Sur les risques maritimes..........7,795 [illegible]
Sur les risques de rivière..........[illegible]
Moins: 15 [illegible] remis aux assurés..........[illegible]
Réassurances..........[illegible]
Primes remises..........[illegible]
Taxes..........[illegible]
Loyer, dépenses, intérêt, en moins..........[illegible]
Montant passé à profit et pertes..........[illegible]
Réserve pour les risques non terminés, le 30 avril 1870..........[illegible]
Montant porté au fonds de réserve..........[illegible]
Dividende de vingt pour cent comptant déclaré ce jour..........[illegible]

L'ACTIF de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques sur les propriétés foncières dans cette ville..........[illegible]
Prêts sur gages..........[illegible]
Effets pour primes à courte échéance..........[illegible]
Actions de banque et autres actions (valeur actuelle)..........[illegible]
Biens fonciers..........[illegible]
Primes en voie de perception..........[illegible]
En caisse..........[illegible]
Total de l'actif..........$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
EL. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, assermenté et signé par devant moi, ce 5 mai 1870.
EDGAR GRIMA, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue ce jour, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:
Résolu, qu'un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT pour cent, libre de taxe, sur le Capital de la Compagnie sera payé des profits de l'année [illegible] en coupons payables [illegible] ce mois aux actionnaires et à leurs représentants.

DIRECTEURS:
J. I. Adams, E. Dias, J. O. Denis,
T. M. Blake, [illegible], W. A. [illegible],
P. A. Thomas, F. B. Bernard, Ely. Peychaud.
6 mai—1m

FONDERIE DE LEEDS
(ÉTABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS informons nos amis et le public que nous continuons, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Moulins à sucre, des Chaudières à vapeur, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Machines à fourneaux, des Grilles, et à exécuter toutes sortes de travaux d'hôtelleries, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
LEEDS & CO.

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE CO. of NEW-YORK,
ÉTABLIE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite.
Primes [illegible] —Aucune Billet [illegible].

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.
Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende reversible.

Polices en vigueur..........$[illegible]
Actif..........[illegible]
Revenu Annuel..........[illegible]
Pertes payées..........[illegible]

OFFICIERS.
W. H. PECKHAM, Président,
W. T. HOOKER, Vice-Président,
L. McADAM, Actuaire et Secrétaire.
DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque République,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.),
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.,
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
R. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.,
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,
Agent-Général pour la Louisiane et le Texas.
[illegible] rue Commune.

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magasin et St-André (Entrée par la rue St-André, au premier.)
QUATRIEME DISTRICT.
Elle assure contre les pertes et les avaries occasionnées par le feu.
Président..........KASPAR AUCH.
Vice-Président..........JOHN HENDERSON
Secrétaire..........LOUIS MATHIS.
Inspecteur d'incendie..........JOHN PURCELL.
DIRECTEURS:
Kasper Auch, William H. Foster, John H. Keller, John B. Cotton, Charles Kammel, John Henderson, Drury A. Harris, Christian Mehle, John F. Coffee, Louis Faissl, Michael Hahn, James Hagan, Florence Pfister, John Purcell, Robert D. Mealie, Dr. Henry F. Wade, Henry Bensel Jr., John H. Gerding, Ph. Hoetzel, Alfred Shaw, H. P. Walter, Kaspar Auch Jr., Louis Mathis, Geo. W. Dell, Jacob Hassinger.
6 jan—1an

BANQUE DE L'ETAT de la LOUISIANE
Bureaux, No 37 de la rue du Camp.
Nouvelle-Orléans, 4 mai 1870.

LES directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane y ayant été autorisés par une majorité (en montant) des actionnaires, en vertu de l'acte de la Législature, qui amende et maintient en vigueur la Charte de la Banque — ont décidé d'augmenter le capital de la banque, qui ne doit pas excéder un million de piastres (1,000,000) y compris ces actions actuelles, savoir: $600,000.

Des livres de souscription sont maintenant ouverts aux bureaux de la banque, No 37 de la rue du Camp, pour 2,500 nouvelles actions — c'est-à-dire [illegible] — ce qui portera le capital de la banque à $[illegible].

Les actionnaires actuels ont le droit, par préférence, de souscrire aux nouvelles actions en proportion de leurs actions, privilège qui sera considéré comme abandonné, à moins qu'il ne soit exercé avant le 30 juin prochain.

Conditions de la souscription — 15 pour cent comptant au moment de la souscription; 10 pour cent le 1er juillet 1870; 75 pour cent au versement qui pourront plus tard fixer les directeurs, après trente jours d'avis donné aux souscripteurs. Aucun versement ne devra excéder 25 pour cent.

Par ordre des directeurs.
OSCAR BERCIER, caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane—Bureaux, No 37 de la rue du Camp—Nlle-Orléans, 4 mai 1870.

Les Directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane, y ayant été autorisés par une majorité (en montant) des actionnaires, en vertu de la section 2 de l'acte No 68 de la Législature de l'Etat, approuvé le 16 mars 1870, amendant et maintenant en vigueur la Charte de la Banque — ont, après estimation, déclaré que la valeur actuelle (au comptant) du capital de la banque est de dix-sept piastres par action. En vertu du dit acte, les Directeurs sont autorisés à rendre de la valeur, au pair, les actions de la dite banque, et à déclarer que la valeur [illegible] est de dix-sept piastres pour chaque action. En conséquence, on fera le dépôt des certificats [illegible] dans les livres de la banque pour les actions consolidées.

Toutes les fois que le montant d'actions [illegible] possédées par un actionnaire, ne s'élèvera pas à des actions [illegible] [illegible] de la dite somme, il pourra à son gré, soit recevoir de la banque le prix de sa part, soit payer la différence et recevoir une action payée en plein.

Par ordre des Directeurs.
OSCAR BERCIER, Caissier.

QUATRIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
Des Facteurs et des Commerçants,
37......RUE CARONDELET......37

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de leurs affaires pour l'année expirée le 30 avril 1870, savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE:
Sur les risques d'incendie..........$[illegible]
Sur les risques de rivières..........[illegible]
Sur les risques de mer..........71,[illegible]
En moins, primes non expirées..........[illegible]
Primes remboursées..........[illegible]
Montant net des primes..........$[illegible]
PAYÉ EN ESPÈCES, SAVOIR:
Pertes:
Sur les risques d'incendie..........$[illegible]
Sur les risques de rivières..........72,880 17
Sur les risques de mer..........[illegible]
Réassurance et réduction..........[illegible]
Retour, intérêt, taxes de ville et d'Etat..........[illegible]
Passif casuel..........[illegible]
Frais généraux, moins épargnes..........[illegible]
Balance..........[illegible]
En plus, escompte et intérêt reçu..........[illegible]
En moins, intérêt du capital..........[illegible]
Bénéfice net..........[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT:
Billets par actions..........[illegible]
En caisse..........[illegible]
Primes en voie de recouvrement..........[illegible]
Effets à recevoir, prêts garantis et à courte échéance..........[illegible]
Actions de banques et de compagnies..........[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville..........[illegible]
Bons de la Grande Loge Maçonnique de la Louisiane..........[illegible]
Bons de la Société de l'Odd Fellows Hall..........[illegible]
Bons de la Société de secours des veuves et des orphelins juifs..........[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
MICHEL MUSSON, Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 2[illegible] mai, A. D. 1870.
EDWARD IVY, Notaire Public.

A une assemblée spéciale des Directeurs, il a été résolu qu'un intérêt de dix pour cent par an soit payé sur le montant du capital payé et qu'il soit payé comptant un dividende de cinquante pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes (c'est-à-dire $[illegible]), à partir du mercredi, 1er juin 1870.

Il a été résolu, en outre, qu'un dividende-prime additionnel de quinze pour cent soit déclaré en faveur des actionnaires participants et soit payé en certificats d'actions payées en plein, à partir du dix juin 1870.

La Compagnie paiera la taxe de Revenu intérieur des Etats-Unis sur les susdits dividendes.

DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. T. Buckner,
W. A. Johnson, Perry Nugent,
John J. Noble, Sam'l Friedlander,
John Chaffe, H. Frellsen,
Marshall J. Smith, Wm. Creevy,
J. Caulfield, E. W. Rodd,
L. H. Terry, W. S. Pike,
J. D. Blair, T. D. Miller,
Richard Milliken, H. W. Farley,
Samuel E. Moore, A. Yates,
J. J. Warren, John I. Adams,
Simon Bloch, Isaac Scherck,
Robt. M. Walmsley.
25 mai—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1870..........$[illegible]
Savoir: Primes d'incendie..........$[illegible]
Primes de mer..........[illegible]
Primes de rivières..........[illegible]
Primes non expirées, primes remboursées, ré-assurances et diminution sur primes..........[illegible]
Montant net des primes..........$[illegible]
Pertes par l'incendie..........$[illegible]
Pertes sur mer..........[illegible]
Pertes par les rivières..........[illegible]
Taxes..........[illegible]
Dépenses et profits et pertes..........[illegible]
Intérêts du scrip non encore payés..........[illegible]
Bénéfice net..........[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit, estimé aux plus bas prix du marché, au comptant:
Placé en bonds de la ville et autres bonds et actions de banque et autres actions..........[illegible]
" propriétés foncières..........[illegible]
" scrip de compagnies d'assurances..........[illegible]
Effets à recevoir, sur hypothèque..........[illegible]
Effets à recevoir, sur garanties, etc..........[illegible]
Primes en voie de recouvrement..........[illegible]
En caisse, sur place et en Europe..........[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 22 mars 1870.
P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé aux porteurs ou à leurs représentants légaux, à partir du [illegible].

Les certificats non encore payés de l'émission de 1861 seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs représentants, à partir du lundi, 9 mai prochain, date à partir de laquelle tout intérêt cessera.

Il est déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer et il sera émis des certificats pour le dit dividende à partir du premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs.
CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président,
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:
Charles Briggs, A. Lecourt,
Ant. Carriere, Frank Williams,
Geo. A. Fosdick, Thomas Byrne,
E. Brugier, John Thornhill,
Chas. Lafitte, Jas. S. Waters,
P. Anderson, George Foster,
Alfred Kearny, Andrew Stewart,
A. Frerichs, L. F. Pothier,
Geo. W. Dunbar, R. Pleasants,
J. H. Stauffer, Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson, H. F. Given,
Arch'd Montgomery, W. L. Baer,
Henry J. Vose, Geo. G. Garner,
R. Marquez, Thos. H. Hunt,
Chas. Wehlauer, Chs. Honold,
A. K. Montgomery, O. Carriere,
R. S. Howard.
24 mars—

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870:

Primes [illegible]:
" de mer..........[illegible]
" de rivières..........[illegible]
Montant des primes..........$[illegible]
Réassurances et primes remboursées..........[illegible]
Montant net des primes..........$[illegible]
Pertes payées et estimées comme suit:
Incendie..........[illegible]
Mer..........17,140 73
Rivières..........[illegible]
Taxes payées et estimées..........[illegible]
Escompte et lieu de scrip, timbres, dépenses, intérêt, &c., escompte en moins, &c..........[illegible]
Bénéfice net..........$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir..........$[illegible]
Prêts sur bonds et hypothèque..........[illegible]
En caisse..........[illegible]
Prêts garantis par actions, sur demande, équivalant au comptant..........[illegible]
Propriété foncière..........[illegible]
Scrip d'autres compagnies..........[illegible]
Bonds de la ville consolidés..........[illegible]
Bonds de la ville..........[illegible]
Actions de banques et autres actions..........[illegible]
Compagnie Vallette (dry dock)..........[illegible]
Compagnie Good Intent Tow Boat et autres stocks..........[illegible]
Dû pour primes en voie de recouvrement..........[illegible]

La Compagnie a également des billets suspendus, actions et bonds..........$[illegible]
Scrip [illegible]..........[illegible]
En moins, intérêt sur scrip..........[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 25 mai 1870.
A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, l'émission de 1860 aux porteurs légaux à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont en outre déclaré un dividende-scrip de quarante pour cent sur le montant des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats (libres de la taxe du gouvernement) à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS:
Thomas A. Adams, Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke, Samuel B. Newman,
P. H. Foley, J. J. Gerrard,
A. G. Ober, A. Thompson,
P. Simms, John Phelps,
A. Elmer Rader, E. M. Summers.
27mai—

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS
DE LA NLLE-ORLEANS.
Bureau, No 14, rue Carondelet.

Cette Compagnie assure contre les risques de feu et de navigation fluviale et maritime,
AUX TAUX LES PLUS BAS.

LLOYD R. COLEMAN, Président. Cox. [illegible], Secrétaire.

—Directeurs—
MM. A. J. Aiken, MM. Geo. W. Logan, Jr
J. A. Braselman, J. A. Lane,
Thos. B. Bodley, Robt. L. Moore,
J. [illegible], Thos. Murray,
Wm. J. Britton, J. [illegible],
J. D. Cobb, R. M. Noble,
G. W. Church, R. C. Oglesby,
A. [illegible], H. Parsons,
T. H. [illegible], J. Reiss,
Geo. Gernon, J. Pinckney Smith,
Chr. A. Green, A. N. [illegible],
J. L. Hart, L. Todd,
J. L. [illegible], H. B. Thompson,
N. C. Guillot, J. B. Waterman,
A. B. James, Fred. Wing.
déc—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle-Orléans, No 61, rue du CAMP.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:
Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869 sur les risques d'incendie..........$[illegible]
Sur les risques de mer..........[illegible]
Sur les risques des rivières..........[illegible]
A ajouter — Risques non déterminés pour 1868..........[illegible]
A déduire — Risques non déterminés pour 1869..........[illegible]
Primes remises..........[illegible]
Gains nets sur les primes de 1869..........[illegible]
Pertes payées durant la même période sur les risques d'incendie..........[illegible]
Sur les risques de mer..........[illegible]
Sur les risques de rivière..........[illegible]
Taxes..........[illegible]
Dépenses générales..........[illegible]
Escompte sur primes..........[illegible]
Réassurances..........[illegible]
Intérêt sur scrip..........[illegible]
Profits et pertes..........[illegible]
Moins le compte d'escompte et d'intérêt..........[illegible]
Profit net..........$[illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE, AU COMPTANT, SAVOIR:
[illegible] Bons consolidés de la ville et bons de chemin de fer..........[illegible]
2 Bons de la Grande Loge de la Louisiane..........[illegible]
4 Bons de l'Odd Fellows' Hall Association..........[illegible]
3 Bons du New Orleans Turners' Association..........[illegible]
Actions Union Bank of Louisiana..........[illegible]
Mechanics' & Traders' Bank..........[illegible]
Louisiana State Bank..........[illegible]
Canal and Banking Company..........[illegible]
New Orleans Gas Light Co..........[illegible]
Merchants' Bank..........[illegible]
Citizens' Bank..........[illegible]
Crescent City Bank..........[illegible]
Prêts sur garanties..........[illegible]
Prêts sur hypothèques..........[illegible]
Billets à recevoir..........[illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurances..........[illegible]
Valeurs hors de cours..........[illegible]
Coupons d'Etat et de ville non collectés..........[illegible]
Primes en voie de collection..........[illegible]
Argent comptant..........[illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.
A. SHELLEY,
Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les Certificats de Profits due, aussi TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de Scripe de l'année 1859, à partir du deuxième lundi de février 1870. Il a de plus déclaré un Dividende de Scrip de QUATRE-VINGTS POUR CENT sur le gain net des primes de participations pour l'année terminée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mars prochain.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:
John G. Gaines, E. J. Hart,
J. O. Ricks, Henry Renshaw,
R. Biscoe, Hugh Wilson,
I. N. Marks, W. B. Seymour,
Chas. Macready, Rich'd S. Venables,
Richard Flower, Thos. Sloo.
21jan—

Compagnie d'Assurance COMMERCE
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1870:
Incendie..........$[illegible]
Marine..........[illegible]
Rivières..........[illegible]
Moins les risques non échus..........[illegible]
Montant net des primes..........[illegible]
Payé: Pertes par l'incendie..........[illegible]
Pertes sur mer..........[illegible]
Pertes sur les rivières..........[illegible]
Réduction (rebate)..........[illegible]
Réassurances..........[illegible]
Primes remboursées..........[illegible]
Taxes..........[illegible]
Salaires..........[illegible]
Loyer..........[illegible]
Dépenses générales, timbres, etc..........[illegible]
En moins—profits et pertes..........[illegible]
En moins—Intérêt..........[illegible]
Profits..........[illegible]

ACTIF.
Billets pour actions..........[illegible]
En moins, réduction de stock..........[illegible]
Effets à recevoir, sur hypothèques et garanties..........[illegible]
Meubles..........[illegible]
Primes en voie de recouvrement..........[illegible]
En caisse..........[illegible]

Nlle-Orléans, 31 mars 1870.
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Assermentés et souscrit par devant moi, notaire, aujourd'hui, 18 avril 1870.
EDWARD IVY, N. P.

Le 11 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de vingt piastres par action fût déclaré et porté au crédit des billets, pour actions.
J. H. OGLESBY, Président,
JOHN T. HARDIE, Vice-Président,
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
19 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A l'angle des rues Canal et Camp.
DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 décembre 1869:
Sur risques d'incendie..........$[illegible]
Sur risques de mer..........[illegible]
Sur risques de rivières..........[illegible]
Total des primes..........$[illegible]
En moins, primes non expirées le 31 décembre 1868..........[illegible]
En moins, primes remboursées..........7,[illegible]
Montant net des primes..........[illegible]
En moins, pertes par l'incendie..........[illegible]
En moins, pertes sur mer..........[illegible]
En moins, pertes sur les rivières..........11,474 [illegible]
Taxes et licences..........14,[illegible]
Réassurance..........[illegible]
Dépenses générales, profits et pertes, moins l'intérêt..........[illegible]
Intérêts sur scrips non encore payés..........[illegible]
Bénéfice..........$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières..........[illegible]
Effets à recevoir pour primes..........[illegible]
Effets reposant sur première hypothèque et garantie..........[illegible]
Primes en voie de recouvrement..........[illegible]
En caisse..........[illegible]
—BONDS ET ACTIONS—
Bonds de la ville consolidés et de chemin de fer..........[illegible]
Actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans..........[illegible]
Actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville..........[illegible]
Actions de la Banque des Marchands..........[illegible]
Actions de la Compagnie Valette de Dry Dock..........[illegible]
Actions du Théâtre de l'Opéra..........[illegible]
Actions de la Cie. de paquebots de la Nlle-Orléans et de White River..........[illegible]
Scrips de Compagnies d'Assurance Mutuelle..........[illegible]
Compagnie du Marchants' Exchange..........[illegible]
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans..........[illegible]
Prix coûtant..........[illegible]

A DEDUIRE:
Actions de la Cie. du Merchants' Exchange..........[illegible]
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans..........[illegible]
Dépréciation des susdits bonds, actions et scrips..........[illegible]
Valeur de l'actif sur le marché, au comptant..........[illegible]

PASSIF
Scrips pour l'année 1860..........$72,[illegible]
Scrips pour l'année 1861..........[illegible]
Scrips pour l'année 1862..........107,[illegible]
Scrips pour l'année 1863..........[illegible]
Scrips pour l'année 1864..........[illegible]
Scrips pour l'année 1865..........[illegible]
Scrips pour l'année 1866..........[illegible]
Scrips pour l'année 1867..........[illegible]
Scrips pour l'année 1868..........27,[illegible]
Scrips pour l'année 1869..........[illegible]
Intérêts de scrips, non réclamés..........[illegible]
Intérêt et scrips non encore payés..........[illegible]
Réserve pour primes non expirées..........[illegible]
Réservé pour réclamations douteuses..........[illegible]
Fonds pour dépenses casuelles, en outre du passif..........[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 janvier 1870.
W. J. CASTELL, Notaire public.

Le 12 janvier 1870, à une réunion des Directeurs a été résolu de déclarer un dividende scrip de cinquante-cinq pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats le douzième lundi de mars prochain.

Il a été également résolu de payer six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrips non encore payés, et de payer comptant l'émission de 1860, aux porteurs légaux, à partir du deuxième lundi de mars prochain.

DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, Ml. Pagua,
A. Rochereau, W. T. Williams,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. B. Blanchard, E. Miltenberger,
W. Steven, W. B. Schmidt,
A. Dufilho, J. Tuyes.
[illegible]

Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1870..........$[illegible]
Primes d'incendie..........[illegible]
do de mer..........[illegible]
do de rivières..........[illegible]
Montant en réserve pour risques non expirés..........[illegible]
Moins—Primes remboursées..........[illegible]
Montant net des primes..........[illegible]
Pertes payées:
Pertes par l'incendie..........$1,[illegible]
do sur mer..........[illegible]
do sur les rivières..........[illegible]
Ré-Assurances..........[illegible]
Taxe et souscriptions..........[illegible]
Dépenses, intérêt en moins..........[illegible]
15 p% d'Escompte..........[illegible]
Montant en réserve pour pertes non réglées..........[illegible]
Bénéfice net..........[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets pour actions..........[illegible]
Effets..........[illegible]
Dû par comptes individuels..........[illegible]
Prêts sur garanties, sur demande..........[illegible]
Prêts sur hypothèque..........[illegible]
Bons de ville, consolidés, Bons d'Etat, Actions de Banque et autres valeurs..........[illegible]
Actions du Vallette Dry Docks..........[illegible]
En caisse, en Banque et en Europe..........[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président.
Assermentés et signés, pardevant moi, ce 18 avril A. D. 1870.
(Signé) JOSEPH COHN, Not. Pub.

Le 18 du courant à une réunion des Directeurs, a été résolu qu'un dividende de $[illegible] (vingt-cinq) par action soit déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.
D. MICHEL, Président.
F. DEL BONDIO, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.
Directeurs.
Fred. Del Bondio, A. Elmer Rader,
D. Michel, Thomas Scherr,
August Koenig, H. F. Klumpp,
H. Zuberbier, Chas. Bendix,
Louis Schwarz, Geo. Mars,
A. Marks, J. A. Rieffer,
J. J. Weckerling, J. W. Krantz,
S. Friedländer, W. Geldenbow,
Charles Pothoff, F. M. Ziegler,
Philipp D. Mayer, F. W. Dielmann,
N. A. Baumgarden, R. F. Theurer,
J. Hassinger, A. Geiser.
[illegible]avril—6m

New Orleans Mutual Insurance Company,
CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:
Premiums during the year ending 31st December, 1869:
On Fire Risks..........$[illegible]
On Marine Risks..........[illegible]
On River Risks..........[illegible]
Total premiums..........$[illegible]
Less premiums unearned on 31st December, 1868..........$[illegible]
Less return prem's..........7,[illegible]
Net earned prem's..........[illegible]
Less losses on fire risks..........[illegible]
Less losses on marine..........17,144 [illegible]
Less losses on river..........11,474 21
Taxes and license..........14,[illegible]
Re-insurances..........[illegible]
General expenses, profit and loss less interest account..........[illegible]
Interest on outstanding scrips..........[illegible]
Profit..........$[illegible]
The Company have the following assets:
Real estate..........[illegible]
Bills receivable for premiums..........[illegible]
Do. secured by first mortgage and pledges..........[illegible]
Premiums in course of collection..........[illegible]
Cash on hand..........[illegible]
BONDS AND STOCKS.
City Consolidated and Railroad Bonds..........[illegible]
N. O. Gas Light Co. Stock..........[illegible]
City R. R. Company Stock..........[illegible]
Merchants' Bank Stock..........[illegible]
Valette Dry Dock Co. Stock..........[illegible]
Opera House Stock..........[illegible]
New Orleans and White River Packet Co..........[illegible]
Scrips of Mutual Insur. Cos..........[illegible]
Merchants' Exchange Comp'y..........[illegible]
New Orleans Lightering and Wrecking Company..........[illegible]
Cost price..........[illegible]
DEDUCT:
Merchants' Exchange Co. Stock..........[illegible]
N. O. Lightering and Wrecking Company..........[illegible]
Depreciation on the above Bonds, Stocks and Scrips..........[illegible]
Cash market value of assets..........[illegible]
LIABILITIES:
Scrips for the year 1860..........$72,[illegible]
Scrips for the year 1861..........[illegible]
Scrips for the year 1862..........107,[illegible]
Scrips for the year 1863..........[illegible]
Scrips for the year 1864..........[illegible]
Scrips for the year 1865..........[illegible]
Scrips for the year 1866..........[illegible]
Scrips for the year 1867..........[illegible]
Scrips for the year 1868..........27,[illegible]
Scrips for the year 1869..........[illegible]
Unreclaimed interest on scrips..........[illegible]
Interest on outstanding Scrips..........[illegible]
Reserved for unearned prem's..........[illegible]
Reserved for doubtful claims..........[illegible]
Contingent fund over and above liabilities..........[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 14th day of January, 1870.
W. J. CASTELL, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of January, 1870, it was resolved to declare a scrip dividend of fifty-five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st December, 1869, for which certificates will be issued on and after the 2d Monday in March next.

It was also resolved to pay six per cent. interest on all outstanding certificates of scrip, and sixty per cent. in cash, of the issue of 1860, to the legal holders thereof, on and after the 2d Monday of March next.

DIRECTORS:
Geo. Urquhart, Ml. Pagua,
A. Rochereau, W. T. Williams,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. B. Blanchard, E. Miltenberger,
W. Steven, W. B. Schmidt,
A. Dufilho, J. Tuyes.

Etat de la Louisiane.
VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

DEVANT moi, Joseph Cuvillier, notaire public pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans, résidant, ont comparu en personne Messieurs John A. Mayer, Dominique Verges, Félix Coulon, William Fagan, Paul Estebau, Louis Buch, qui tous sont résidents de cette ville, et actionnaires de l'Association des Marchands de bestiaux et Bouchers de la Nouvelle-Orléans, corporation dûment organisée en vertu de la loi de cet Etat, par un acte passé devant John French Coffey, notaire public. Et les dits comparants ont déclaré qu'en vue de mettre à effet les résolutions adoptées à une assemblée générale des actionnaires de la dite Association tenue le trente et un mars dernier, passé 1870, conformément à une convocation du Conseil d'administration faite régulièrement et publiée du vingtième au trente et unième jour du mois de mars mil huit cent soixante et dix, dans "l'Abeille de la Nouvelle-Orléans", le "Picayune" et la "Gazette Allemande" eux les dits comparants, constituant un comité dûment nommé et autorisé à cet effet, comme il appert plus complètement par des extraits suffisants, certifiés et ci-annexés et identifiés, du procès-verbal de la dite assemblée, déclarent, reconnaissent, proclament et publient, par ces présentes, les additions, modifications et changements suivants à la Charte primitive ou Acte d'incorporation de la dite Association, du vingt et un juillet mil huit cent soixante neuf qui ont été unanimement votés et adoptés à l'Assemblée générale ci-dessus mentionnée, qui seront dorénavant obligatoires pour les actionnaires de la dite Association, et pour tous ceux qu'il appartiendra à savoir:

PREMIEREMENT—Un membre au plus, de la même maison de commerce sera éligible comme directeur ou officier de cette société, et personne ne sera éligible comme directeur à moins d'être actionnaire, ayant en son propre nom, ou membre d'une maison de commerce possédant au moins vingt actions du capital et ayant possédé les dites actions quatre-vingt-dix jours, au moins, avant son élection.

DEUXIEMEMENT. Les Directeurs auront le pouvoir de remplir toutes les vacances qui pourront survenir dans la Direction, par décès, par démission, manque du nombre d'actions nécessaires ou invalidité, manque de paiement ou satisfaction sur demande, après échéance, de toute contribution sur actions ou autres obligations quelconques dues à la Société; par absence, à quatre réunions successives des Directeurs, sans autorisation.

TROISIEMEMENT.—Si un souscripteur ou actionnaire négligeait, pendant trente jours ou davantage, après échéance, d'effectuer un paiement quelconque, sur ses actions, les Directeurs pourront, à leur gré, déclarer forfaits, au profit de la Société, tous les paiements antérieurs faits par le délinquant, dans ce cas, ce dernier ne sera plus actionnaire de la Société. Mais dans tous les cas où la forfaiture n'aura pas été déclarée, par les Directeurs, contre un actionnaire délinquant, il sera exigé un intérêt à raison de huit pour cent par an sur le dit montant non payé, à partir du jour où le dit montant aurait dû être payé. Il sera exigé un intérêt de huit pour cent sur toute autre dette d'un actionnaire envers la Société, de la date de l'exigibilité à parfait paiement. Et toutes les dettes qu'un actionnaire avancera à l'argent à la Société, il leur sera alloué le même intérêt, de la date du prêt à remboursement.

QUATRIEMEMENT. — A toutes les élections de Directeurs, les votes pourront être donnés soit en personne, soit par procuration, mais aucune personne ne votera sur une action qui aura acquise dans les quatre vingt dix jours qui auront précédé ladite élection.

CINQUIEMEMENT.— Aucuns dividendes ou bénéfices réalisés ne seront déclarés, si ce n'est par un vote des deux tiers de tous les membres de la Direction, pris par oui et non sur la question.

SIXIEMEMENT. Aucune action ne pourra être transférée sans le consentement des Directeurs et sans que le transfert soit fait sur les livres de la société. Et la responsabilité personnelle de l'actionnaire envers la société pour le dit transfert. Les actions qu'il desirera transférer ne cessera pas tant qu'un billet ou des billets du cédant pour le montant dû sur la ou les actions à transférer n'auront pas été fournis en forme convenable et seront accommodés au lieu du billet ou des billets du cédant.

SEPTIEMEMENT. L'achat, de Charles Lavarre, de la propriété Delery, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et de cent cinquante sept (157) actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, achat qu'il a été fait au nom de la Société ainsi qu'il appert par un acte passé devant Joseph Cuvillier, notaire public, le [illegible] jour de mai mil huit cent soixante dix, est approuvé et ratifié. Et à l'avenir une majorité de tous les membres de la Direction aura pouvoir, en outre des autres pouvoirs, d'autoriser par écrit des achats ou ventes de meubles, d'immeubles, ou de propriété mixte qu'il jugera nécessaire ou utile aux intérêts de la société.

HUITIEMEMENT.—Il ne sera permis à aucun actionnaire de voter à une élection quelconque de Directeurs de cette société, à moins qu'au moment de la dite élection il n'ait payé, en plein, toutes les dettes qu'il aurait pu avoir contractées envers la société jusqu'à la date de la dite élection.

NEUVIEMEMENT. L'année fiscale de la Compagnie commencera le premier jour de janvier et finira le trente unième jour de décembre de chaque année, et il sera du devoir des Directeurs, à la fin de chaque année fiscale de faire préparer un état de la condition de la Compagnie par deux ou plusieurs experts qui devront examiner les livres et les affaires de la Compagnie et présenter un état complet et détaillé aux Directeurs qui le soumettront aux actionnaires à leur assemblée annuelle.

DIXIEMEMENT.—Toutes les clauses et stipulations contenues dans l'acte Original d'incorporation de cette société, passé le vingt un juillet mil huit cent soixante neuf, pardevant John F. Coffey, notaire public, qui ne sont pas contraires aux présents amendements sont maintenues en pleine vigueur.

Ainsi fait et passé, à mon étude, à la Nouvelle-Orléans susdite, ce neuvième jour d'avril mil huit cent soixante-dix en présence de Theodore Bua et George Connant, témoins compétents résidant dans cette ville, lesquels ont signé les présentes avec les comparants et moi, notaire, après lecture du tout.

L'original est signé:
Wm Fagan, Dominique Verges, Paul Estéban, Felix Coulon, John A. Mayer, Louis Buch, Geo. Connant, Th. Bua, Joseph Cuvillier, Notaire.

Copie conforme de l'original.
JOSEPH CUVILLIER,
Notaire public.

Je soussigné, député de l'Enregistreur des hypothèques dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans certifie par la présente que le susdit acte contenant les additions, les modifications et les changements à la charte de la société des Marchands de Bestiaux et des Bouchers de la Nouvelle-Orléans a été inscrit aujourd'hui, au registre des hypothèques, dans le livre des sociétés No. 4, folios 32 [illegible].

Nlle-Orléans, ce 13 avril 1870.
E. DARCANTEL,
Député.

JAMES A. MORAN vs JAMES LONG.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 3,[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan public, MARDI, cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, des propriétés suivantes, dont il a été fait adjudication des propriétés suivantes, savoir:

CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les numéros Treize, Quatorze, Quinze, Seize et Dix-sept de l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, et de la Jeunesse, et l'Avenue Hagan et ayant les dimensions suivantes, savoir: Le No Treize formant l'angle de la rue de la Jeunesse et Avenue Hagan, mesure trente pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue de la Jeunesse sur cent vingt pieds de profondeur et de face à l'Avenue Hagan. Les Nos Quatorze, Quinze, Seize et Dix-sept mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de la Jeunesse sur cent vingt pieds de profondeur et quatre lignes de profondeur.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. La dite propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de James Greer.

DIX TERRAINS situés dans l'îlet borné par les rues Olympia, St Patrick, Palmira et Hagan, désignés par les numéros Dix-neuf, Dix-huit, Dix-neuf, Vingt, Vingt-et-un, Vingt-deux, Vingt-trois, Vingt-quatre, Vingt-cinq et Vingt-six. Les dits terrains mesurant ensemble les Nos Dix-sept à Vingt-trois compris, trente et un pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue St Patrick sur cent vingt pieds de profondeur et faisant face à l'Avenue Hagan et une profondeur de cent quatre vingts pieds. Le No Vingt-quatre mesure trente pieds de face à la rue St Patrick, sur cent vingt pieds de profondeur. Les Nos Vingt-cinq et Vingt-six mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue St Patrick, sur une ligne de face à la rue [illegible] deux pieds de profondeur, et le No Quatorze mesure trente deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue [illegible] ayant deux pouces et trois lignes de profondeur.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Bertrand Saloy et Antoine Bordenave, suivant acte passé devant [illegible], notaire public en cette ville le 2 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3,12,21,30—juin 5

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869:
Premiums received during the year ending Dec. 31, 1869, including unterminated risks of 1868:
Premiums on Fire Risks..........$189,741 60
Premiums on River Risks..........114,474 12
Premiums on Marine Risks..........39,701 15
..........$364,817 27
Less Return Premiums..........1,167 [illegible]
Premiums on Risks not terminated in 1869..........41,[illegible]
..........$322,[illegible]
Net Earned Premiums.
Losses during same period:
On Fire Risks..........22,145 [illegible]
On River Risks..........32,776 27
On Marine Risks..........12,372 53
Re-Insurances and Rebate in lieu of Scrip..........27,[illegible]
Taxes..........15,061 [illegible]
Profit and Loss and General Expenses, less Discount and Interest..........34,705 [illegible]
..........$148,657 40
Profit..........$113,774 [illegible]
The Company have the following Assets:
Cash..........$[illegible]
Bills receivable for pledge loans on call..........82,[illegible]
Bills receivable for premiums..........11,705 74
Outstanding accounts in course of collection..........25,574 [illegible]
Real estate, No. 78 Camp street..........$50,000 00
347 Bonds of the city of New Orleans..........312,300 00
53 Bonds of the State of Louisiana..........47,700 00
5 Bonds of the Odd Fellows' Hall Association..........5,000 00
5 Bonds of the Grand Lodge of the State of Louisiana..........5,000 00
60 Bonds of the St. Charles Hotel Company..........60,000 00
600 Shares of Bank of New Orleans stock..........$24,000 00
[illegible] Shares of Union Bank stock..........22,500 00
[illegible] Shares of Canal Bank stock..........42,360 00
[illegible] Shares of Mechanics' and Traders' Bank stock..........25,000 00
[illegible] Shares of Crescent City Bank stock..........1,875 00
[illegible] Shares of Merchants' Bank st'k..........1,500 00
[illegible] Shares of Vallete Dry Dock Company..........7,400 00
[illegible] Shares of New Orleans and White River Packet Company..........1,000 00
Scrip of other insurance Companies..........5,[illegible]
Suspended stock and bond account..........270,312 [illegible]
..........$1,084,714 [illegible]

The above is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
ALF. MOULTON, President.
A. W. HUNTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1870.
A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees, at a meeting held this 17th day of January, 1870, unanimously adopted the following resolutions:
Resolved, That six per cent. interest on all outstanding certificates of profits and Thirty per cent. of the scrip issue of the year 1858 be paid to the legal holders of the same, on and after the 14th day of February next, and, further, that a scrip dividend of Fifty per cent. be declared on the net earned participating premiums for the year ending December 31, 1869, for which certificates will be delivered on and after the 14th day of March next.
ALFRED MOULTON, President.
WM. M. PERKINS, Vice President.
A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES.
A. Moulton, Archie Woods,
W. M. Perkins, F. K. Converse,
A. H. May, Wm. Chambers,
A. Hare, Jno. T. Moore,
J. M. Herrell, J. M. Allen,
Jno. G. Rogers, Edward Page.
[illegible] 1m

DOOLEY'S BAKING POWDER

This Yeast Powder is convenient, economical and wholesome. Try it if you wish to prove its superiority not only over other Baking Powders but to the common methods of raising dough for making light, sweet and nutritious Biscuit, Cakes, Corn Bread, Buckwheat, and other griddle cakes, and Cakes and Pastry of every variety. Put up in tins, net weight, as represented.
For sale by Grocers throughout the United States.
Manufactured by
DOOLEY & BROTHER, Proprietors,
69 New street, New York.

KOSKOO!

The Great Reputation

Which Koskoo has attained in all parts of the country

As a Great and Good Medicine,

And the Large Number of Testimonials

which are constantly being received from Physicians, and persons who have BEEN CURED by its use, is CONCLUSIVE PROOF OF ITS REMARKABLE VALUE.

As a Blood Purifier.

IT HAS NO EQUAL,

BEING POSITIVELY

The Most Powerful Vegetable Alterative ye Discovered.

DISEASES OF THE BLOOD.

"The life of the flesh is in the Blood," is a Scriptural maxim that science proves to be true. The people talk of bad blood, as the cause of many diseases, and like many popular opinions this of bad blood is founded in truth.

The symptoms of bad blood are usually quite plain—bad Digestion—causes imperfect nutrition, and consequently the circulation is feeble, the soft tissues loose their tone and elasticity, and the tongue becomes pale, broad, and frequently covered with a pasty, white coat. This condition soon shows itself in *roughness* of the skin, then in ERUPTIVE and ULCERATIVE diseases, and when long continued, results in serious lesions of the Brain, Liver, Lungs, or urinary apparatus. Much, very much, suffering is caused by impure blood. It is estimated by some that one-fifth of the human family are affected with scrofula in some form.

When the Blood is pure, you are not so liable to any disease. Many impurities of the Blood arise from impure diseases of large cities. Eradicate every impurity from the fountain of life, and good spirits, fair skin and vital strength will return to you.

KOSKOO!

AS A

LIVER INVIGORATOR!

STANDS UNRIVALLED.

Being the only KNOWN Medicine that EFFICIENTLY stimulates and CORRECTS the *hepatic secretions* and functional DERANGEMENTS of the LIVER, WITHOUT DEBILITATING the system. While it acts *freely* upon the Liver *instead of copious purging* it *gradually changes the discharges to a perfectly natural state*.

SYMPTOMS OF LIVER COMPLAINT AND OF SOME OF THOSE DISEASES PRODUCED BY IT.

A sallow or yellow color of the skin, or yellowish brown spots on the face and other parts of the body, dulness and drowsiness sometimes headache, bitter or bad taste in the mouth, internal heat in many cases a dry, teasing cough, unsteady appetite, sometimes sour stomach, with a raising of the food, a bloated or full feeling about the stomach and sides, aggravating pains in the sides, back, or breast, and about the shoulders, constipation of the bowels, piles, flatulence, coldness of the extremities, &c.

KOSKOO!

Is a remedy of *Wonderfull Efficacy* in the *cure* of disease of the *Kidneys* and *Bladder*. *In these Affections it is as near a specific as any remedy can be.* It does it work kindly, *efficently*, and *surely*. *The Relief which it affords is both certain and perceptible.*

DISEASES OF THE KIDNEYS AND BLADDER.

Persons unacquainted with the structure and functions of the Kidneys cannot estimate the *importance of their healthy action.*

Regular and sufficient action of the Kidneys is as important, nay, even more so, than regularity of the bowels. The Kidneys remove from the blood those effete matters which, if permitted to remain, would speedily destroy life. A total suspension of the urinary discharges will occasion death from thirty six to forty eight hours.

When the Urine is voided in small quantities at the time, or when there is a disposition to Urinate more frequently than natural, or when the Urine is high colored or scalding with weakness in the, small of the back, it should not be trifled with or delayed, but Koskoo should be taken at once to remedy the difficulty, before a lesion of the organs takes place. Most of the diseases of the Bladder originate from those of the Kidneys, the Urine being imperfectly secreted in the Kidneys, prove irritating to the Bladder and Urinary passages. When we recollect that medicine never reaches the Kidneys except through the general circulation of the Blood, we see how necessary it is to keep the Fountain of Life Pure.

KOSKOO!

Meets with GREAT SUCCESS in the CURE of

Diseases of the Nervous System.

Almost nine-tenths of our people suffer from nervous exhaustion, and are, therefore, liable to its concomitant evils of mental depression, confused ideas, softening of the brain, insanity, and complete breaking down of the general health. Thousands are suffering today with broken-down nervous systems, and, unfortunately, tobacco, alcohol, late hours, over work, (mental and physical), are causing diseases of the nervous system to increase at a [illegible] ratio.

The symptoms to which disease of the nervous system give rise, may be stated as follows: A dull, heavy feeling in the head, sometimes more or less severe pain or headache; Periodical Headache, Dizziness, Noises or Ringing in the Head; Confusion of Ideas; Temporary Loss of Memory; Dejection of Spirits; Starting during Sleep; Bad Dreams; Hesitation in Answering Questions; Dullness of Hearing, Twitching of the Face and Arms, etc., which, if not promptly treated, lead to Paralysis, Delirium Insanity, Impotency Appoplexy, etc., etc.

KOSKOO

Is NOT a *secret* quack rem[edy], FORMULAR around each bottle. Recommended by the best Physicians, eminent Divines, Editors, Druggists, Merchants, etc.

THE BEST AND

Most Popular Medicine in Use!

PREPARED ONLY BY

J. J. LAWRENCE, M. D.,

ORGANIC CHEMIST.

Laboratory and Office, No. 6 Main Street,

NORFOL[K], VA.

Price—ONE DOLLAR per Bottle.

FOR SALE BY DRUGGISTS EVERYWHERE.
mh31 6m

NEW ORLEANS DAILY BEE,

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
Office—No. 73 Chartres Street.
NEW ORLEANS, JUNE 16.

RATES OF ADVERTISING:

Squares.	1 m'nth net.	2 mos. net.	3 mos. net.	6 mos. net.	12 mos. net.
One	$10	$ 15	$20	$ 40	$ 75
Two	15	25	30	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	175	230	460	750	1200

THE SEMI-WEEKLY BEE
Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 month	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	$5 net	[illegible]	$12 net	$20 net	$[illegible] net
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	15	[illegible]	[illegible]	44	70
Five	19	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	110
Fifteen	40	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	70	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, THURSDAY, June 16, 1870.

CLEARED YESTERDAY.
Steamer Magenta, Neal for Louisville, Master
Steamer W R Arthur, Brolaski, for St Louis, Master
Ship Gardner Colby, Dunbar, for Bordeaux, Lovell & Bailey
Ship Ema, Rich, for Liverpool, Mesker, Knox & co
Schr Pauline, Hansen, for Pensacola, Master

ARRIVED YESTERDAY.
Steamship J C Harris, Lockwood, from Brazos Santiago, via Indianola, to C A Whitney & co—[illegible]
Steamer Laura, Forbes from Mobile.
Ship China, Weeks [illegible] days from Liverpool, to Mesker Knox & co
Schr Geneva, Grove [illegible] days from Utilla to J Maccoa & co [illegible]
Schr Welcome, Hunter, 4 days from Utilla, to R Tramontana

ARRIVALS AT NEW BASIN.
Schr Isabella, from Pascagoula—40,000 feet lumber
Schr Martha Washington, fm Pearl River—30 cords wood
[illegible]

ARRIVALS AT OLD BASIN.
[illegible]

—STEAMBOATS—
Dexter, Jones from St Louis
Era No [illegible], Littre, from Jefferson
Enterprise, Thomas from Jefferson
Hunter, Jeanfreau from Lower Coast
San Nicholas, [illegible] from Riceland
My Tete, Dalferes from Thibodeaux

TOWBOAT REGISTER.
The towboat Bee, Lawson, from St Louis, with three barges.
The towboat Gladiator, Shutts, from the Passes—Towed down and to sea, on the 15th inst, barks Hattie G Hall and Andamas, and schr Marcus Hunter.
The towboat Heroine, Brown, from the Passes—Brought up ship China, and schrs Geneva and Welcome.

MEMORANDA.
(By Telegraph.)
To Witherspoon Moss & co.
Baltimore, June 14—Steamship Liberty arrived at 8 A. M.—all well.

BELOW—AT QUARANTINE.
Steamship Zodiac, Morrill, from Belize, (Hond) to G W Hynson & co—

EXPORTS.
LOUISVILLE—Per steamer Magenta—1922 bars railroad iron.
ST LOUIS—Per steamer W R Arthur—1482 bars railroad iron.
BORDEAUX—Per ship Gardner Colby—[illegible] hhds tobacco [illegible]
LIVERPOOL—Per ship Emma—2194 bales cotton [illegible]
PENSACOLA—Per schr Pauline—120 bbls flour [illegible]

IMPORTS.
BRAZOS SANTIAGO VIA INDIANOLA—Per steamship J C Harris [illegible]
[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.
ST LOUIS—Per steamer Dexter—[illegible]
[illegible]
JEFFERSON—Per steamer [illegible]
[illegible]
THIBODAUX—Per steamer My Tete—[illegible]
[illegible]
LOWER COAST—Per steamer Hunter [illegible]
RICELAND—Per steamer San Nicholas—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.
June 15—[illegible] bales cotton M Greenwood & Son—[illegible]
[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.
June 15—[illegible] sacks potatoes L Suris [illegible]
[illegible]

Steam Tobacco Manufactory.

J. P. SARRAZIN,
91......CHARTRES STREET......93
CORNER OF CONTI.
Branch: 45 Poydras, corner Tchoupitoulas sts.
Importer of Pipes and all Articles for Smokers.

THE UNDERSIGNED OFFERS to Country Merchants the most complete assortment to be found in his line in New Orleans, such as
Meerschaum Pipes, Clay Pipes, all kinds,
Imitation, Match Boxes,
Briar Root, Tobacco Pouches,
India Rubber, Cherry Stems,
Charcoal, Amber,
Rosewood, India Rubber Stems, etc.
SMOKING TOBACCO.
Maryland, Reliance, Rough and Ready,
Virginia, Gambrinus, Game Cock,
Perrique, Industry, Club, Velocipede,
and Maryland Right Power, which must not be mistaken for Right Power of Gail & Ax, of Baltimore.
SNUFF TOBACCO.
Half Coarse Virginia, Perrique ditto, Maccaboy, Fine Rose ditto.
Also, a large stock of Plug Chewing Tobacco Fine Cut, in tin foil, and Fine Cut, natural in kegs of 10, 20, 40 and 50 pounds, and not less than a MILLION OF CIGARS, of all grades and brands.
J. P. SARRAZIN.

Daniel & James D. Edwards,

Nos. 21, 23, 25 and 27 Delta St.,
—And—
Nos. 22, 24, 26 and 28 Front Stree[t]
NEW ORLEANS, LOUISIANA.
Manufacturers of IMPROVED STEAM TRAIN FOR MAKING SUGAR,
and of every description of
COPPER, BRASS, IRON, AND SHEET IRON WORK, BRASS COCKS, VALVES STEAM WHISTLES, etc.
COPPER STILLS AND WORMS
for Grain and other Distilling
—Dealers in—
IRON PIPES and FITTINGS of all sizes,
STEAM and HAND PUMPS,
STEAM and WATER GAUGES, Made and Repaired, BRASS FOUNDING, FINISHING and PATTERN MAKING.
Repairing of all kinds done at short notice.

LIST OF VESSELS

JUNE 16, 1870.
Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.
Ship Guardian, Walls..........sld May 21
Ship Young Eagle, Perkins..........sld May 17
BOSTON.
Bark Scotland, Blanchard..........sld May 27
ROCKLAND.
Schr Alfred Keen, Robinson..........sld May 28
LIVERPOOL.
Steamship Amazon, Carnaby..........sld May 30
Ship Caledonia, Carter..........sld May 24
Ship Pequot, Hogg..........sld May 31
Ship Cordelia, King..........sld May 21
Ship Rowantree, Lewis..........sld May 13
Ship Alaska, Higgins..........sld May 11
Ship Fresh Breeze, McDougall..........sld April 11
Ship Countess of [illegible], Davidson..........ldg April 25
Ship China, Weeks..........ldg April 23
Ship Antoinette, Rosenus..........sld May 21
Ship John Geddie, McDougall..........ldg May 3
Ship Francis [illegible], Moriarty..........sld May 3
Bark Voland, Castner..........sld April 12
Bark Iron Age, Crabtree..........sld May 3
Bark Bridgeport, Morgan..........sld May 4
NEWPORT, WALES.
Ship Virginia, Parker..........sld May 26
Ship Maria C Day, Chase..........sld April 25
Ship Sorrento, Wilson..........sld April 20
Ship Merchant, Sprague..........sld April 25
CARDIFF.
Ship Lathley Rich, Mitchell..........ldg May 11
Ship Persia, Doane..........sld May 18
BRISTOL, ENG.
Bark C V Morlot, Healy..........sld May 13
BREMEN.
Ship Uhland, Helges..........sld April 30
ANTWERP.
Ship Crescent City, Delano..........ldg May 30
Ship A M Young, Hilton..........ldg May 1
HAVRE.
Bark Halcyon, Week..........sld April 16
MARSEILLES.
Bark Pervenche, Lechland..........ldg May 19
Bark Guillaume Tell, Rubeparre..........ldg April 25
BORDEAUX.
Bark Halcyon, Wark..........sld May 27
BARCELONA.
Brig Francisco, Villa..........sld March 25
Brig Urania, Marsiany..........sld March 25
HONG KONG.
Ship Merle Blanc, Feydé..........ldg Mar 20
Ship C Auguste, Congret..........sld April 2
MADEIRA.
Ship Ceres, Cochrane..........sld Mar 13
MAJORCA.
Bark Columbia, Perrer..........sld March 20

Louisiana Mutual Insurance Company.

Sixteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:
Total Premiums for the year ending 28th February, 1870..........$444,415 [illegible]
Via: Fire Premiums..........$[illegible]
Marine..........172,[illegible]
River..........[illegible]
Unearned and Return Premiums, Reinsurances and Rebate on Premiums..........[illegible]
Net earned premiums..........$[illegible]
Fire Losses..........$[illegible]
Marine Losses..........[illegible]
River Losses..........[illegible]
Taxes..........[illegible]
Expenses profit and loss, etc..........[illegible]
Interest on outstanding scrip..........[illegible]
Net profit..........$[illegible]
The Company have the following Assets estimated at the lowest cash market value:
City and other Bonds, Bank and other Stocks..........$[illegible]
Real Estate..........[illegible]
Scrips of Insurance Companies..........[illegible]
Bills Receivable on Mortgages..........[illegible]
Bills Receivable on Pledges, etc..........[illegible]
Premiums in course of Collection..........[illegible]
Cash on hand and in Europe..........[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 22d day of March, 1870.
P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.

Six per cent. interest on the outstanding certificates of scrip will be paid to the holders thereof or their legal representatives on and after Monday, 9th May next.

The outstanding certificates of the issue of 1861 will be redeemed and paid to the holders thereof, or their legal representatives, on and after Monday, 9th May next, from which date all interest will cease.

A dividend of forty per cent is declared on the net earned premiums entitled to participation for the year, for which certificates will be issued on and after the first day of June next.

By order of the Board of Trustees.
CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES.
Charles Briggs, A. Lecourt,
Ant. Carriere, Frank Williams,
Geo. A. Fosdick, Thomas Byrne,
E. Brugier, John Thornhill,
Chas. Lafitte, Jas. S. Waters,
P. Anderson, George Foster,
Alfred Kearny, Andrew Stewart,
A. Frerichs, L. F. Pothier,
Geo. W. Dunbar, R. Pleasants,
J. H. Stauffer, Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson, H. F. Given,
Arch'd Montgomery, W. L. Baer,
Henry J. Vose, Geo. G. Garner,
E. Marquez, Thos. H. Hunt,
Chas. Wehlauer, Chs. Honold,
A. K. Montgomery, O. Carriere,
R. S. Howard.
mh24 1m

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,

No. 61 CAMP STREET.
NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869.
Amount of Premiums for the year ending December 31, 1869 viz
On Fire Risks..........$[illegible]
On Marine Risks..........[illegible]
On River Risks..........[illegible]
Add—Unterminated Risks for 1868..........[illegible]
Deduct—Unterminated Risks for 1869..........[illegible]
Return Premiums..........[illegible]
Net earned Premiums for 1869..........$[illegible]
Losses paid during same period, viz:
On Fire Risks..........$[illegible]
On Marine Risks..........[illegible]
On River Risks..........[illegible]
Taxes..........$15,753 [illegible]
General expenses..........[illegible]
Discounts on Premiums..........22,731 [illegible]
Reinsurances..........[illegible]
Interest on scrips..........[illegible]
Profit and Loss..........[illegible]
Less Discount and Interest account..........[illegible]
Net profit..........$[illegible]

The Company have the following Assets, ESTIMATED AT THE LOWEST MARKET CASH VALUES, viz:
[illegible] Consolidated and Railroad City Bonds..........[illegible]
[illegible] State Bonds..........[illegible]
2 Bonds of the Grand Lodge of Louisiana..........[illegible]
4 Bonds of the Odd Fellows' Hall Association..........[illegible]
3 Bonds of the New Orleans Turners' Association..........[illegible]
250 Shares Union Bank of Louisiana..........[illegible]
[illegible] Mechanics' and Traders' Bank..........[illegible]
[illegible] Louisiana State Bank..........[illegible]
[illegible] Canal and Banking Company..........[illegible]
[illegible] New Orleans Gas Light Co..........[illegible]
[illegible] Merchants' Bank..........[illegible]
244 Citizens' Bank..........[illegible]
[illegible] Crescent City Bank..........[illegible]
Loans on Pledge..........[illegible]
Loans on Mortgages..........[illegible]
Bills receivable..........[illegible]
Scrip of other Insurance Companies..........[illegible]
Uncurrent funds..........[illegible]
State and City coupons not collected..........[illegible]
Premiums in course of collection..........[illegible]
Cash on hand..........[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870.
A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits, also THIRTY THREE AND A THIRD PER CENT. on the balance of the Scripts of the year 1859, on and after the second Monday of February 1870. And they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which Certificates will be issued on and after the 21st day of March next.
THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870:
Jno. G. Gaines, E. J. Hart,
J. C. Ricks, Henry Renshaw,
R. Biscoe, Hugh Wilson,
I. N. Marks, W. B. Seymour,
Chas. Macready, Rich'd S. Venables,
Richard Flower, Thos. Sloo.
ja 21 1m

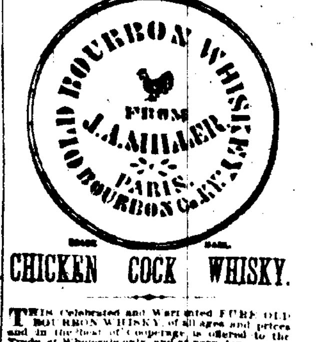

CHICKEN COCK WHISKY.

THIS Celebrated and Warranted PURE OLD BOURBON WHISKY, of all ages and prices and in the best of Cooperage, is offered to the Trade, at Wholesale only, and at very low prices and favorable terms.
BEWARE OF COUNTERFEITS!
LARGE STOCK ALWAYS ON HAND.
COBB, DOLHONDE & CO.,
Sole Agents for the South,
96 Magazin [illegible]

TOBACCO

ALL FORMS,
STEAM MANUFACTORY.
L. MOULOR,
53 Old Levee Street, Corner Bienville.

HIS numerous customers and the public are respectfully informed that, as heretofore, TOBACCO in all forms is manufactured at his establishment, smoking Tobacco, Snuff, Chewing Perrique Tobacco.

Constantly on hand—ONE MILLION of assorted CIGARS. Constant importation of a large stock of SMOKERS' GOODS, Pipes, Cigar Cases Tinder Boxes, Wicks, etc. etc., etc.
WHOLESALE AND RETAIL.
Great inducements offered to City and Country Dealers.

TO SAVE LABOR AND INSURE LARGE CROPS
—USE—
Stern's Raw Bone Super Phosphate
—AND—
FINE GROUND BONE,
THE GREAT FERTILIZERS,
LOUIS STERN & [illegible],
MANUFACTURERS.
Office No. 8 St. Charles street, New Orleans. BONE BLACK OF ALL GRADES CONSTANTLY ON HAND.